

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

71 N° 4 1949

Monsieur Vincent au service de l'Épiscopat

Paul BROUTIN (s.j.)

p. 375 - 387

<https://www.nrt.be/fr/articles/monsieur-vincent-au-service-de-l-episcopat-2737>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

MONSIEUR VINCENT AU SERVICE DE L'ÉPISCOPAT

« M. Vincent, si je revenais en santé, les évêques passeraient trois ans chez vous. » Le mot de Louis XIII, mourant, fut, pour le saint prêtre qui l'assistait, une prédiction d'avenir autant qu'un témoignage de satisfaction pour l'œuvre qu'il avait déjà accomplie. Sa présence au Conseil de Conscience de 1643 à 1652 contribua pour une large part au renouveau de l'épiscopat français au XVII^e siècle. Les meilleures nominations d'alors sont dues à son influence. Quel autre, mieux que le saint prêtre, aurait pu agir sur la reine régente avec un esprit plus ecclésiastique ? Ce n'était pas Mazarin, le ministre aux idées changeantes. Potier de Gesvres ? le saint évêque de Beauvais est de peu d'envergure — « une bête mîtrée » disait de lui son rival jaloux en le voyant se compromettre dans la querelle des Importants. — L'évêque de Lisieux, Cospéan, suit le sort de la maison de Vendôme. François de la Fayette, celui de Madame de Sénecey. Par sa prudence surnaturelle autant que par son inviolable droiture, le fondateur de saint Lazare soutient les seuls intérêts de Dieu et de l'Eglise dans l'affaire ecclésiastique la plus importante du royaume. Sa science des âmes lui donne le sens des intentions, son humilité l'autorité auprès des grands, sa direction lui vaut influence profonde et amitiés persévérantes ⁽¹⁾. Il l'avoue à Bernard Codoing :

« Ceux qui ont été élevés céans [à Saint-Lazare] paraissent entre les autres prélats, en sorte que chacun, jusques au roi, les remarque tout autrement faits. C'est ce qui a fait que Sa Majesté m'a fait mander par son confesseur que je lui envoie la liste de ceux qui me semblent capables de cette dignité ⁽²⁾. »

Sous le coup de cette grande responsabilité, il eut ses déceptions : il ne put retenir Pavillon ni Caulet sur la pente du Jansénisme. Il subit la contradiction : il ne put empêcher l'accession à saint Flour de Jacques de Montrouge, un jeune étourdi plus expert en vénerie qu'en choses d'Eglise ⁽³⁾ ; à Langres, de Louis Barbier, le triste

(1) « Il y a longtemps, Monsieur, lui écrit Pierre Scarron, l'évêque de Grenoble, que sa Majesté pleine de confiance en votre sagesse et votre prudence vous a rendu l'arbitre des mérites de tous les ecclésiastiques de son royaume ».

(2) Saint Vincent de Paul, *Correspondance*, édit. P. Coste, Paris, t. II, 1921, p. 387-388.

(3) C'est à son sujet qu'Alain de Solminihac faisait à saint Vincent ces doléances : « Il faut que je vous dise que le cœur me saigne de douleur du reproche qu'on me fait d'un jour à un autre d'un jeune prélat de nos voisins, de la vie qu'il mène. Il a loué depuis peu une maison hors de sa ville capitale pour six cents écus pour tenir la meute et les chiens courants. Enfin, tous

abbé de la Rivière, au Mans, de Beaumanoir de Lavardin qui, à sa mort, confessa, dit-on, n'avoir jamais eu l'intention de conférer le sacrement aux ordinands pendant son long épiscopat ; à Bayeux, d'Edouard Molé, l'indigne fils du président au parlement, le persécuteur de saint Jean Eudes. Ces insuccès valurent à M. Vincent bien des inimitiés et même des violences ; ils ne diminuent en rien son rôle providentiel de recruteur, de directeur, de soutien d'évêques. L'abondant commerce de lettres qu'il entretenait avec eux est une preuve de son étonnant prestige et de la confiance qu'on lui témoignait en l'écoutant sur bien des cas épineux. Cette correspondance apporte sur l'épiscopat réformateur une lumière non moins éclairante que celle de M. Olier et de M. Tronson.

En dépit des désordres amenés par l'ingérence de l'Etat dans les promotions épiscopales, saint Vincent maintient le principe établi par le concile de Trente : *beneficium propter officium* et non pas bénéfice d'abord ! Il sait que l'épiscopat est un pastoral des âmes, requérant une vocation et une mission divines. Ce n'est pas, en dépit des mœurs régnantes, une carrière humaine, un fief de famille ⁽⁴⁾, un moyen d'avancement dans le monde ecclésiastique ou dans celui de la cour. Les candidats qui s'offrent d'eux-mêmes ou qui sont poussés par leur famille sont d'avance non avenus. Sans pitié pour les considérations terrestres, M. Vincent reste insensible à toutes les influences comme à tous les intérêts ou à toutes les ambitions.

Il fait très clairement la leçon à un aumônier du roi :

« Comme il n'y a que Dieu seul qui, dans l'inclination naturelle que les hommes ont de s'élever, ait pu vous donner les vues et les mouvements que vous avez ressentis, de faire le contraire, il vous donnera aussi la force de les mettre en exécution et d'accomplir en cela ce qui lui est le plus agréable. En quoi, Monsieur, vous suivrez la règle de l'Eglise, qui ne permet pas qu'on se pousse soi-même aux dignités ecclésiastiques et particulièrement à la prélature ; et vous imitez le Fils de Dieu, qui, étant prêtre éternel, n'est pas néanmoins venu exercer cet office par lui-même, mais il a attendu que son Père l'ait envoyé, quoiqu'il fût attendu depuis si longtemps comme le désiré de toutes les nations ; vous donnerez une grande édification au siècle présent, où par malheur il se trouve peu de personnes qui ne passent par-dessus cette règle et cet exemple ; vous aurez la consolation, Monsieur, s'il plaît à Dieu de vous appeler à ce divin emploi, d'avoir une vocation certaine, parce que vous ne vous y serez pas introduit par des moyens humains ; vous y serez secouru de spéciales grâces de Dieu, qui sont attachées à une légitime vocation et qui vous feront porter des fruits d'une vie apostolique, digne de la

ses exercices sont la chasse *in brevibus* (en habits courts), un fusil sur le col. Vous aviez grandement raison de vous opposer à sa promotion ». (Lettre du 25 mai 1550 citée dans S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. IV, 1921, p. 25).

(4) En fait, il en était trop souvent ainsi en mainte province de France. L'évêché de Paris était le fief de la famille de Gondi, l'évêché de Vienne le fief de la famille de Villars, l'évêché de Béziers le fief de la famille de Bonzy, etc., etc. En cinquante ans, on voit trois de Sourdis évêques ou coadjuteurs de Maillezi.

bienheureuse éternité, ainsi que l'expérience le fait voir dans les prélats qui n'ont fait aucune avance pour se faire évêques, lesquels Dieu bénit manifestement en leurs personnes et en leurs conduites ; enfin, Monsieur, vous n'aurez point de regret, à l'heure de la mort, de vous être chargé vous-même du poids d'un diocèse, qui pour lors paraît insupportable. Certes, je ne puis écrire ceci qu'avec action de grâces à Dieu de vous avoir éloigné de la recherche dangereuse d'un tel fardeau, et donné la disposition de n'aller pas seulement au devant. C'est une grâce qui ne se peut assez priser ni chérir ⁽⁵⁾. »

Les meilleures recommandations d'un candidat à l'épiscopat ne viennent pas d'un grand nom ni des relations en cour. Mazarin peut, lui, avoir d'autres vues plus humaines. M. Vincent ne démord pas de son principe d'enquête : le candidat a-t-il les qualités requises pour un poste si éminent, est-il de vertu solide et communicative ?

« Oh ! que l'évêque est riche qui attire en admiration tous ceux non seulement qui voient, mais même qui entendent parler des trésors de leurs vertus ! C'est un grand cas que le monde même publie plus estimable la sainte pauvreté d'un évêque qui conforme sa vie à celle de Notre-Seigneur, l'évêque des évêques, que les richesses, le train et la pompe d'un évêque qui possède de grands biens ⁽⁶⁾. »

C'est à de tels prélats que va spontanément la sympathie de saint Vincent et ses surnaturelles intuitions le guident pour découvrir les véritables élus de Dieu, fussent-ils à cent lieues de Paris. Il n'a rencontré Jean d'Aranthon que pendant son séjour d'étudiant à Sorbonne mais a reconnu un futur successeur de saint François de Sales. Aussi sa joie est-elle grande en apprenant sa nomination à l'évêché de Genève.

« Tout misérable que je suis, Monseigneur, depuis que j'ai eu le bonheur de vous voir, il m'est resté une idée de votre chère personne rapportante à celle que j'ai du bienheureux François de Sales, votre prédécesseur, de sorte qu'à peine je me suis ressouvenu de vous, Monseigneur, sans penser à ce grand saint. Je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est l'évêque des évêques et leur parfait exemplaire, qu'il vous donne son double esprit pour la sanctification de votre chère âme et le salut des peuples qu'il a destinés à votre conduite ⁽⁷⁾. »

Dans une lettre à Mazarin, il appuie également le désir de Louis Dinet en faveur de l'abbé de Tournus.

« Monsieur l'évêque de Mâcon est un très bon prélat. Il se trouve travaillé d'un flux hépatique. Il a résigné son évêché en faveur de M. l'abbé de Chandénier, sous le bon plaisir du roi. Ce bon abbé est des meilleurs qu'il pût choisir dans le royaume. Il a fallu grande instance pour lui faire agréer le choix que ce bon prélat a fait de sa personne. Il est prêtre et a les autres conditions requises à cette dignité. Chacun espère qu'il rendra un jour autant de service à Dieu et à son Eglise qu'a fait feu Monseigneur le cardinal de La Rochefoucauld, son oncle ⁽⁸⁾. »

Cette fois, les prévisions du saint ne se trouvèrent pas réalisées.

(5) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. IV, 1921, p. 78.

(6) *Ibid.*, t. III, 1921, p. 94.

(7) *Ibid.*, t. VIII, 1923, p. 266.

(8) *Ibid.*, t. IV, 1921, p. 79.

Le modeste auditeur des conférences du mardi n'ambitionna jamais que l'apostolat des pauvres ; sa piété l'eût désigné comme visiteur des carmélites de France, il n'eut rêve plus cher que d'être reçu dans la congrégation de la mission. La grâce lui en advint la veille de sa mort. Cette réception *in extremis* rendit sa mémoire très chère au saint fondateur.

Quand son attente est plus exactement remplie, M. Vincent ne se contient pas de joie d'avoir donné à l'Eglise de Dieu un vrai pasteur. Les leçons se mêlent aux félicitations, les instances aux encouragements. Il exulte en écrivant à l'un des hommes de sa droite.

« Qui est-ce qui ne reconnaîtra que c'est une bénédiction de Dieu bien manifeste sur le diocèse de... de lui avoir donné un évêque qui porte la paix aux âmes en des lieux où, depuis cent ans, on n'avait point ouï parler ni d'évêques, ni de visites. Et après cela, Monseigneur, puis-je concevoir une estime assez grande pour votre personne, ni vous rendre des respects assez profonds ? Mais ne dois-je pas dire que vous êtes vraiment un évêque Dieu-donné, un prélat de grâce, un homme tout apostolique qui par Jésus-Christ s'est fait connaître aux peuples les plus désolés ? Que son saint nom en soit à jamais béni et vous conserve une longue suite d'années, pour être enfin récompensé d'une éternité de gloire et reconnu dans le ciel parmi un très grand nombre d'âmes bienheureuses qui auront eu entrée en ce séjour de gloire par votre moyen et qui vous y reconnaîtront pour leur second sauveur après Jésus-Christ (9) ! »

On ignore le nom du destinataire de cette lettre, mais au ton de ces lignes on devine quelle sollicitude M. Vincent portait à tous ses fils spirituels arrivés à l'épiscopat. Les lettres écrites à Perrochel, évêque de Boulogne, à Habert, évêque de Vabres, à Bassompierre, évêque de Chartres, à Brandon, évêque de Périgueux, à Liverdi, évêque de Tréguier, sont de même encre.

Le saint n'ignore pas qu'au point où en son siècle le spirituel est compromis dans le temporel, l'homme de devoir est nécessairement engagé dans les heurts des procès, des persécutions avec ceux du dedans comme avec ceux du dehors. Aussi conseille-t-il avant tout une connaissance exacte des situations, des mentalités, des officialités.

« Quand vous prenez une mesure, ne dépassez pas les limites de votre autorité ; entourez vos décisions de toutes les formalités prescrites par le droit, donnez le poste d'official à des ecclésiastiques expérimentés, d'une moralité irréprochable, d'une intégrité au dessus de tous soupçons et d'une science juridique sûre (10). »

Le président Molé vantait un jour les jugements rendus par l'officialité de Paris. Saint Vincent aurait voulu qu'en ces multiples différends avec les chapitres, avec les réguliers, avec les gouverneurs de province on imitât « la sage, intelligente et vigilante conduite de Mgr. de Dax », Jacques Desclaux.

(9) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. III, 1921, p. 532-533.

(10) L. Abelly, *La vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, t. II, c. XIII, s. VI, p. 455.

Il redoutait surtout le zèle trop empressé de vicaires généraux qui envenimerait les cas délictueux et aggraverait des situations déjà irrégulières. Pour remédier sérieusement à des désordres profonds, ne faut-il pas compter sur le temps et, tout en restant fermes sur les principes, patienter comme faisait le Christ lui-même ? Ce sont les avis judicieux que M. Vincent donne à Louis Abelly quand il l'envoie à Rodez auprès de François Fouquet. La longue lettre qu'il lui adresse contient un programme d'action administrative évangélique.

« O Monsieur, que ce peuple-là est étonné, à mon avis, de voir son prélat vivre en vrai évêque, en suite de tant de siècles qu'ils ont été privés d'un pareil bonheur !... Que ne doit-on pas espérer en faveur d'un prélat qui a si bien réglé sa vie, celle de ses domestiques, qui fait tant d'aumônes corporelles et spirituelles dans son diocèse, qui a tant de soin des pauvres prisonniers, qui a bénédiction à la conversion des hérétiques, qui n'admet point les femmes en sa maison, ni *ad proximiora sacri altaris*, qui a composé son conseil du mieux qu'il a pu et veut agir avec son avis ?...

A l'égard des religieux... on ferait bien de traiter avec eux comme Notre-Seigneur avec ceux de son temps, qui est de leur montrer premièrement, comme lui, par exemple, comme ils doivent vivre ; car un prêtre doit être plus parfait qu'un religieux comme tel, et beaucoup plus un évêque. Et après leur avoir parlé par exemple, un temps notable (Notre-Seigneur leur parla ce langage trente ans durant), après cela il leur parla doucement et charitablement et enfin fermement, sans pourtant user contre eux de suspension, d'interdiction, d'excommunication et sans les priver de leur exercice. Voilà, Monsieur, comme Notre-Seigneur en a usé. Or, j'ai une parfaite confiance qu'un prélat qui en usera de la sorte profitera plus à ces sortes de personnes que toutes les censures ecclésiastiques ensemble. Notre-Seigneur et les saints ont plus fait en souffrant qu'en agissant, et c'est ainsi que le bienheureux évêque de Genève et, à son exemple, feu M. de Comminges, se sont sanctifiés et ont été la cause de la sanctification de tant de milliers d'âmes.

Ce que je vous dis, Monsieur, vous paraîtra rude ; mais que voulez-vous ? J'ai de si grands sentiments des vérités que Notre-Seigneur nous a enseignées de parole et d'exemple que je ne puis que je ne voie que tout ce qu'on fait selon cela réussit toujours parfaitement bien, et les pratiques contraires tout au contraire. Oui, mais ils mépriseront un prélat qui en usera de la sorte. Il est vrai, et il le faut pour honorer la vie du Fils de Dieu en tous ses états par nos personnes, comme nous faisons par nos conditions ; mais il est vrai aussi qu'après avoir souffert quelque temps et autant qu'il plaît à Notre-Seigneur et avec Notre-Seigneur, il fait que nous faisons plus de bien en trois années de vie que nous n'en ferions en trente. Mais que dis-je ? Certes, Monsieur, je ne pense pas qu'on en puisse faire pour tout autrement. L'on fera bien des réglemens ; l'on usera de censures ; l'on privera de confesser, de prêcher et de quêter ; mais pour tout cela l'on ne s'amendera jamais ; et jamais l'empire de Jésus-Christ ne s'étendra ni conservera dans les âmes par là. Dieu a d'autres fois armé le ciel et la terre contre l'homme. Hélas ! qu'y a-t-il avancé ? Et n'a-t-il pas fallu enfin qu'il se soit abaissé et humilié devant l'homme pour lui faire agréer le doux joug de son empire et de sa conduite ? Et ce qu'un Dieu n'a pu faire avec toute sa puissance, comment le fera un prélat avec la sienne ? Selon cela, Monsieur, j'estime que mondit seigneur a raison de ne pas fulminer excommunication contre ces religieux propriétaires, ni même d'empêcher si tôt ceux qu'il a examinés et approuvés une fois d'aller

prêcher les carêmes et les avents ès paroisses des champs auxquelles il n'y a point de station désignée, pource que cela leur paraîtrait rigide et au delà. Les curés et les peuples qui ont leurs affections particulières se trouveraient gênés. Que si quelqu'un abuse du ministère, *in nomine Domini*, votre sage conduite y saura bien remédier (11). »

A ces directions que d'aucuns trouveraient trop idéalistes, on reconnaît la patience de M. Vincent. Il est persuadé que les œuvres de Dieu se font d'elles-mêmes. Pour lui comme pour saint François de Sales, on dirait que le pire obstacle à l'action de la Providence, c'est l'empressement. « Ce zèle est trop humain : souffrez qu'on le modère. » C'est la leçon qu'il donne à François Fouquet, devenu archevêque de Narbonne.

« Votre lettre m'a fait admirer le zèle incomparable que Dieu vous donne et les peines excessives que vous prenez pour la sanctification de votre diocèse. Il est à souhaiter, Monseigneur, que ce zèle ardent enflamme toutes les âmes qui vous sont commises, et leur exemple tous les peuples voisins. J'ai consolation de vous le dire, parce que j'espère ce bienheureux effet de votre sainte conduite ; mais je pense vous devoir dire aussi, Monseigneur, que je crains également que vous preniez trop sur votre personne sacrée et que le corps ne puisse pas porter longtemps les fatigues que l'esprit lui donne. C'est pourquoi, Monseigneur, j'ose supplier très humblement Votre Grandeur de les modérer. L'esprit malin, qui prévoit la gloire que Dieu tirera de votre chère conservation, ne demande pas mieux que de vous voir trop entreprendre d'abord pour vous voir bientôt abattu. Et quand même Votre Grandeur aurait assez de forces corporelles pour continuer le travail commencé, il aurait aussi assez de malice de se servir de ce même travail pour lasser votre esprit, sachant bien que l'ayant une fois rebuté de vos saintes applications, il lui en ferait regarder d'autres plus agréables et moins utiles, au lieu que, si vous avez agréable d'aller doucement en besogne, vous étendrez bien loin et bien au large les fruits de vos fonctions apostoliques (12). »

Parmi les causes de déperdition de forces que regrette saint Vincent, il déplore surtout la manie des procès. La biographie d'Alain de Solminihac n'en est pas moins remplie que celle d'Etienne de Caulet ou de Claude Joly. Sans doute, la facilité avec laquelle les parlements de province recevaient les appels d'abus envenimait bien des différends de peu d'importance. M. Vincent eût préféré solutionner ces conflits par accommodement. A ces fréquents recours au conseil du Roi, les prélats perdent toujours quelque chose de leur autorité et le soutien qu'ils attendent de si haut et de si loin s'affaiblit ainsi que la confiance.

« Il y a une chose, Monseigneur, qui m'afflige grandement, c'est que l'on vous a dépeint au Conseil comme un prélat qui a grande facilité à plaider, en sorte que cette impression y est entrée fort avant dans les esprits. Pour moi, j'admire Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a improuvé les procès et qui néanmoins a bien voulu en avoir un et le perdre. Je ne doute pas, Monseigneur, que, si vous en avez quelques-uns, ce n'est que pour soutenir et défendre sa

(11) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. II, 1921, p. 2-5.

(12) *Ibid.*, t. VIII, 1923, p. 94-95. — A un autre évêque il écrit égale-

cause ; et de là vient que vous conservez une grande paix intérieure parmi toutes les contradictions du dehors, parce que vous ne regardez que Dieu et non pas le monde ; vous cherchez uniquement de plaire à sa divine Majesté, sans vous soucier de ce que les hommes diront... Mais je dois vous dire aussi, Monseigneur, que cette fâcheuse opinion du Conseil pourra vous nuire en l'instance présente et empêcher qu'on ne vous accorde ce que vous demandez ⁽¹³⁾. »

Cette lettre resta sans effet, saint Vincent insiste :

« Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de me supporter encore cette fois, si j'ose vous faire l'ouverture d'un accommodement. Je sais bien que vous ne doutez pas que c'est l'affection de mon pauvre cœur pour votre service qui me le fait désirer ; mais vous pourriez trouver mauvais, qu'étant si peu intelligent que je suis, et que, connaissant que vous n'avez pas agréé la première proposition que je vous en ai faite, j'entreprenne de vous en faire une seconde ; aussi ne le fais-je pas de moi-même, mais par l'ordre de Monseigneur votre rapporteur... Il m'a apporté plusieurs raisons... et entre autres celle-ci, qu'il est de la bienséance pour un si grand prélat que vous, de terminer les affaires par cette voie, surtout ayant à faire à votre clergé, où les esprits sont disposés à la révolte et dans le dessein de vous tracasser toute votre vie. Et comme il voit l'air du Conseil, il appréhende l'événement des poursuites, parce que plusieurs de ceux qui le composent, ne sachant pas la sainte vie que vous menez, ni les droites intentions qui vous font agir de la sorte, pourront penser qu'il y a quelque chose de contraire au support et à la douceur convenable à votre dignité... Je prie Dieu qu'il ait agréable de redonner la paix à votre Eglise et le repos à votre esprit ⁽¹⁴⁾. »

A la longue, le conseil du Roi se lasse de ces sollicitations renouvelées. Elles se multiplient au fur et à mesure que s'aggrave la situation politique. La Fronde et la guerre ont semé partout la détresse. Chacun considère son malheur comme le pire, saint Vincent exhorte à la patience les pauvres victimes :

« J'avoue, Monseigneur, que j'aurais une grande joie de vous voir à Paris, mais j'aurais un égal regret que vous y vinssiez inutilement, ne croyant pas que votre présence ici dût avoir aucun bon succès en ce temps misérable, auquel le mal dont vous avez à vous plaindre est quasi universel dans tout le royaume. Partout où les armées ont passé, elles y ont commis les sacrilèges, les vols et les impiétés que votre diocèse a soufferts... partout les ecclésiastiques, aussi bien que le peuple, sont fort affligés et dépourvus, en sorte que de Paris on leur envoie dans les provinces plus proches du linge et des habits pour les couvrir, et quelques aumônes pour leur aider à vivre ; autrement, il en demeurerait fort peu pour administrer les sacrements aux malades. De s'adresser à Messieurs du clergé pour la diminution des décimes, ils disent que la plupart des diocèses demandent la même chose, et que, tous se ressentant de l'affliction de la guerre, ils ne savent sur qui rejeter cette diminution. C'est un fléau général, dont il plaît à Dieu exercer ce royaume. Et ainsi,

ment : Il est vrai, Monseigneur, que j'ai désiré votre modération mais c'est afin que votre travail dure et que l'excès dans lequel vous êtes continuellement ne prive si tôt votre diocèse et toute l'Eglise du bien incomparable que vous leur faites. »

(13) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. II, 1921, p. 434-435.

(14) Id., *Ibid.*, p. 435-436.

Monseigneur, nous ne saurions mieux faire que de nous soumettre à sa justice, en attendant que sa miséricorde remédie à tant de misères (15). »

A tous ces évêques sinistrés, la charité de M. Vincent ne peut assurer le bénéfice d'un secours matériel organisé. Elle s'applique à rappeler que l'épiscopat apporte plus de croix que de joies, qu'il est une charge et non pas seulement un honneur.

Voici un évêque qui voudrait démissionner avant le temps ; saint Vincent l'en dissuade :

« Je ne puis, Monseigneur, vous exprimer la douleur que je sens de votre indisposition. Dieu, qui m'a donné à vous, vous fera, s'il lui plaît, connaître la tendresse qu'il a mise en moi pour tout ce qui vous touche. Ce qui me console est que votre maladie n'est pas sans remède, ni sans espérance de guérison. J'en ai ressenti quelque atteinte autrefois, ayant eu un doigt de la main tout à fait insensible ; mais cela s'en alla dans quelque temps. Plaise à Dieu, Monseigneur, de vous conserver pour le bien de votre diocèse, au sujet duquel j'ai appris que vous aviez quelque pensée de le quitter ! Mais si j'étais digne d'être écouté en vous exposant la mienne, je prendrais la liberté, Monseigneur, de vous dire qu'il me semble que vous ferez bien de laisser les choses comme elles sont, de peur que Dieu ne trouve pas son compte dans votre décharge. Car où rencontrerez-vous un homme qui marche sur vos pas et qui approche de votre conduite ? S'il s'en pouvait trouver quelqu'un, à la bonne heure ; mais je ne vois pas que cela soit à espérer, dans le temps où nous sommes. Et puis, Monseigneur, vous n'avez pas plus de difficultés en votre épiscopat que saint Paul en a trouvé dans le sien, et néanmoins il en a soutenu le poids jusqu'à la mort ; et aucun des apôtres ne s'est dépouillé de son apostolat et n'en a quitté l'exercice et les fatigues que pour en aller recevoir la couronne au ciel (16). »

Quand le demandeur a de justes raisons, saint Vincent ne se refuse pas à chercher un successeur :

« Vos lettres, Monseigneur, m'ont trouvé si plein de respect pour votre personne sacrée et d'affection de vous obéir, que j'ose vous dire que j'ai presque sans cesse devant les yeux le commandement que vous m'avez fait ; et je ne rencontre guère la personne que vous savez, que je ne lui en dise quelque mot. Je sais néanmoins, Monseigneur, que vous êtes autant au-dessus de ce que vous pensez être, comme la montagne l'est de la vallée ; mais ne pouvant vous servir à votre gré, qu'en faisant ce que vous désirez, je tâcherai de le faire en cela et en toute occasion (17). »

Le ton de déférence et de respectueuse liberté se soutient à travers toute cette correspondance. Avec quelle discrétion, le saint enveloppe-t-il ses conseils ou ses reproches dans les marques d'estime et de félicitations. Son humilité reste en deçà de l'affectation et on sent combien elle est sincèrement empreinte d'esprit religieux. L'expression va parfois très loin, elle est une force de plus dans le franc-parler.

A un prélat qui lui a proposé « une vingtaine de difficultés notables »,

(15) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. V, 1922, p. 90-91.

(16) Id., *Ibid.*, t. IV, 1921, p. 47-48.

(17) Id., *Ibid.*, t. IV, 1921, p. 105-106.

« Hélas ! Monseigneur, que faites-vous de communiquer tant d'affaires importantes à un pauvre ignorant comme je suis, abominable devant Dieu et devant les hommes, pour les innombrables péchés de ma vie passée et pour tant de misères présentes, qui me rendent indigne de l'honneur que votre humilité me fait, et qui certes m'obligeraient de me taire, si vous ne me commandiez de parler. Voici donc mes chétives pensées sur les points de vos deux lettres, que je vous propose avec tout le respect que je vous dois et dans la simplicité de mon cœur. Je ne puis mieux commencer que par le remerciement que je présente à Dieu de toutes les grâces qu'il vous fait, le priant qu'il se glorifie lui-même des heureux succès de vos fonctions, auxquelles vous vauquez avec tant de zèle et d'assiduité qu'il ne se peut rien davantage (18). »

En d'autres occasions, saint Vincent se borne à des paroles d'approbation :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je l'ai lue et relue. Monseigneur, non pour examiner les questions que vous me proposez, mais pour admirer le jugement que vous en faites, où il paraît quelque chose de plus que de l'esprit humain ; car il n'y a que l'esprit de Dieu résidant en votre personne sacrée, qui puisse joindre la justice et la charité au point que vous vous proposez de les observer en cet affaire. Je n'ai donc qu'à remercier Dieu, comme je fais, Monseigneur, des saintes lumières qu'il vous a données et de la confiance dont vous daignez honorer votre serviteur inutile (19). »

Cet esprit d'humilité est encore plus sensible quand le supérieur de la Mission est obligé de répondre par un refus :

« Je rougis de honte, Monseigneur, toutes les fois que je lis la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; et même toutes les fois que j'y pense voyant à quel point votre Grandeur s'abaisse devant un pauvre porcher de naissance et un misérable vieillard rempli de péchés. Et en même temps je ressens une grande peine de vous avoir donné sujet d'en venir là, quand j'ai pris la confiance de représenter à Votre Grandeur que nous étions hors d'état de lui donner les hommes qu'elle demande. Elle peut bien penser que ce n'a pas été par aucun défaut de respect ni de soumission pour toutes ses volontés, mais par une pure impuissance de lui obéir en cette occasion. Je la supplie très humblement de nous donner six mois de terme : nous serions grandement consolés de vous donner plus tôt cette satisfaction, mais il ne plaît pas à Dieu que nous le puissions faire (20). »

*

* * *

Dans toute la correspondance de saint Vincent de Paul il faut faire mention spéciale des lettres qu'il a écrites à Alain de Solminihac. Avec l'évêque de Cahors, le prêtre se sent en pleine communion d'idées, de projets et de sainteté. Il a de sa vertu une estime profonde. A M. Dufestel qui se plaignait des difficultés du séminaire de Cahors :

(18) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. IV, 1921, p. 165.

(19) Id., *Ibid.*, t. IV, 1921, p. 171.

(20) L. Abelly, *op. cit.*, l. III, c. XI, s. IV, p. 146.

« Cher supérieur, écrivit-il, continuez de faire le bien sous les ordres de votre évêque et faites attention que votre évêque est un saint, difficile quelquefois si vous voulez, mais après tout c'est un saint. » A deux filles de la Charité qu'il envoye en Quercy, il donne le 4 novembre 1608 ce mot d'instructions : « Un autre motif ou marque de vocation est non seulement quand un prélat appelle dans son diocèse mais quand c'est un prélat comme celui-là que l'on tient pour saint en ce pays. »

Et dans une conférence à saint Lazare, il se laisse aller à cette confiance :

« Un grand prélat de ce temps est dans la même pratique d'animer ses actions et ses conduites de cette intention d'aller au plus grand bien : c'est Mgr de Cahors qui tend toujours au plus parfait et cela lui réussit. »

Malgré la différence de tempérament, le fondateur de saint Lazare est tout dévouement pour l'austère prélat. Il n'est service qu'il ne soit prêt à lui rendre. Il l'aide à construire moralement son séminaire diocésain, et après maintes contradictions d'en faire l'un des mieux organisés du royaume. Contre les tendances centralisatrices du Cardinal de la Rochefoucauld, il l'aide à sauvegarder pour un temps l'autonomie des chanoines réguliers de Chancelade. Il use de tout son crédit au Conseil de Conscience pour obtenir que l'évêque de Sarlat, Nicolas Sevin, soit nommé coadjuteur de Cahors, c'est le désir qui tient le plus à cœur à Alain de Solminihac en fin de carrière. M. Vincent s'emploie de son mieux à cette nomination de faveur. Toutes ses lettres sont empreintes de respectueuse cordialité.

« J'ai grande joie de ce que votre santé va croissant, et un extrême souhait que Dieu vous donne des forces assez pour continuer vos bons services à son Eglise encore un demi-siècle ; c'est la grâce que je lui demande souvent ; et la plus instante prière que je vous puisse faire, Monseigneur, est celle de vous ménager pour contribuer vous-même à votre conservation (21). »

Ayant appris que le prélat avait pris la peine de prêcher lui-même une retraite aux ordinands, saint Vincent se hâte de l'en féliciter :

« Je vous remercie très humblement, Monseigneur, de l'honneur que vous avez fait à votre séminaire de le consoler de votre chère présence et de vos instructions paternelles pendant l'ordination ; et je rends grâce à Dieu de la faveur qu'il a faite à ceux qui ont eu le bonheur de vous entendre, de voir en sa source l'esprit ecclésiastique. J'espère qu'ils s'en souviendront toute leur vie et que le fruit en durera plusieurs siècles (22). »

Puis, faisant allusion aux scènes pénibles du synode d'avril 1641 (23), il ajoute :

(21) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. IV, 1921, p. 153-154.

(22) Id., *Ibid.*, t. IV, 1921, p. 194.

(23) On imagine difficilement de nos jours parcellles mœurs de Fronde ou de... Jacquerie cléricale. La réforme accomplie par Alain de Solminihac pesait aux esprits mal disposés. Ils se groupèrent en un syndicat de vingt-sept prêtres à la tête desquels se trouvait un vicaire forain, Jean de Lacombe, curé de Caussade... Leur clan se renforça d'un groupe de laïques mécontents et leur révolte éclata au grand jour. Le 20 avril 1651, comme l'évêque tenait son

« Au reste, Monseigneur, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, avec joie, parce que c'est votre lettre, et avec douleur, voyant ce qui s'est passé en votre synode ; en quoi, Monseigneur, j'admire, d'un côté, la conduite de Dieu, qui exerce de la sorte la vertu d'un de ses plus grands serviteurs, et, de l'autre, le bon usage que Votre Grandeur fait de cet exercice. Je prie sa divine bonté qu'il vous fortifie de plus en plus dans cette épreuve, afin que par votre patience vous parveniez au but de vos saintes intentions, à la honte de ceux qui ont osé vous traverser (24). »

Une autre grande épreuve qui accabla Alain de Solminihac fut la peste qui dévasta la ville de Cahors en 1652. N'écoutant que sa charité, heureux de trouver cette nouvelle occasion d'imiter saint Charles Borromée, l'évêque n'eut que le désir du bon Pasteur, donner sa vie pour ses ouailles sans compter avec le fléau. Dans une admirable lettre de novembre 1652, saint Vincent de Paul lui trace une ligne de conduite où la générosité héroïque s'allie à la prudence la plus judicieuse. Après un mot de compassion, il lui ouvre sa pensée :

« Un prélat qui se trouve en ce rencontre se doit tenir en état de pourvoir aux besoins spirituels et temporels de tout son diocèse pendant cette affliction publique et de ne pas s'enfermer en un lieu, ni s'occuper en quelque emploi qui lui ôte le moyen de pourvoir aux autres, d'autant qu'il n'est pas l'évêque de ce lieu-là seulement, mais il l'est de tout son diocèse, à la conduite duquel il doit si bien partager ses soins qu'il ne les arrête pas en un lieu particulier, si ce n'est qu'il ne puisse pourvoir au salut des âmes de ce lieu-là par les curés ou par d'autres ecclésiastiques ; car, en ce cas, je pense qu'il est obligé d'exposer sa vie pour leur salut et de commettre à l'adorable providence de Dieu le soin du reste... Que si saint Charles Borromée en a usé autrement, il y a apparence que ce fut par quelque inspiration particulière de Dieu, ou que la contagion n'était que dans la seule ville de Milan... (25). »

Ce n'est pas que le prélat pût se retirer en son château de Mercuès ; mais il se devait, avant de payer de sa personne, d'assurer aux victimes du fléau les secours spirituels et temporels dont ils avaient besoin.

« Il semble, Monseigneur, qu'il serait bon que vous eussiez agréable de visiter les quartiers où la maladie est présentement, pour encourager vos curés... ou... d'envoyer des archidiacres, ou, à leur défaut, quelques autres ecclésiastiques... pour la même fin ; et dès que vous saurez que la maladie a pris en quelque lieu, que vous envoyiez quelque ecclésiastique pour fortifier

synode, ils stipendièrent une bande de voyous armés qui, forçant les portes et passant sus au portier et à l'huissier de service, pénétrèrent dans la grande salle de l'évêché en criant : tyrannie ! oppression ! Le prieur de Catus eut l'audace de s'asseoir sur le siège réservé à l'évêque et voulut contraindre des prêtres « à prendre des lettres d'approbation de lui pour servir de vicaires dans le diocèse ». En face de cette rébellion, Alain de Solminihac fut grandement consolé par les marques de respect et de sympathie qui lui donnèrent ses prêtres fidèles. Mais les révoltés ne désarmèrent pas. Ils se livrèrent à une perfide campagne de diffamation qui, gagnant la cour, faillit provoquer la démission de l'évêque. Des scènes de tumulte se renouvelèrent aux synodes de 1654, 1657... La lutte contre le prélat dura douze ans. On comprend quel réconfort lui apportaient les lettres de saint Vincent de Paul...

(24) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. IV, 1921, p. 194.

(25) *Ibid.*, p. 520-521.

le curé et pour donner quelque assistance corporelle aux pestiférés. » On ne s'étonnera pas d'entendre M. Vincent insister sur cette organisation des secours. « Les pauvres gens de la campagne affligés de peste sont pour l'ordinaire abandonnés et en grande disette de nourriture ; et ce sera une chose digne de votre piété, Monseigneur, de pourvoir à cela, en envoyant des aumônes en tous ces lieux-là, et de les faire mettre entre les mains de bons curés qui leur feront apporter du pain, du vin et quelque peu de viande, que ces pauvres gens iront prendre aux lieux et aux heures qui leur seront marqués. Que si l'on n'est pas assuré de la probité du curé, il faudra donner cet ordre à quelque autre curé ou vicaire proche de là, ou à quelques bonnes gens laïques de la paroisse qui pourront faire cela... J'espère, Monseigneur, que, s'il plaît à Dieu de bénir cette bonne œuvre, Notre-Seigneur en retirera bien de la gloire, vous, Monseigneur, de la consolation et en votre vie et en votre mort, et vos diocésains une grande édification. Mais, pour faire cela, il est absolument nécessaire de ne se pas enfermer (26). »

Et très généreusement, saint Vincent offre au prélat l'aide des prêtres de la mission qui sont auprès de lui.

« Vos missionnaires, Monseigneur, m'ont mandé que Notre-Seigneur leur fait la grâce de leur donner la disposition de s'exposer aux pestiférés les uns après les autres, soit à l'égard des malades de leur quartier, soit à l'égard du reste de la ville, selon que l'obéissance et les nécessités le requerront. Or je leur écris, Monseigneur, qu'ils prennent cet ordre de vous ; et je vous supplie très humblement de disposer de nous selon que votre incomparable bonté le jugera à propos (27). »

C'est à ce prix que saint Vincent entendait laisser l'évêque à son rôle de chef.

A Cahors la peste n'eut que quelques mois de durée. Dans l'Eglise de France un fléau d'un autre genre, le jansénisme, persista davantage. Alain de Solminihac et saint Vincent eurent la douleur de le voir naître et se développer en doctrine et en parti ; ils n'eurent pas la consolation d'en voir la fin. Malgré leurs relations personnelles avec Saint-Cyran, malgré les compromissions auxquelles on essaya de les mêler, ils étaient l'un et l'autre doués d'un sens catholique trop averti pour ne pas découvrir les parallogismes de l'erreur et pour ne pas unir leurs efforts pour la dénoncer. La supplique rédigée par Habert, évêque de Vabres, pour la condamnation des cinq propositions de Jansénius, recueillit, par leur entremise, l'assentiment de nombreux hésitants. Quand Innocent X se fut prononcé, saint Vincent se hâta d'en faire part à l'évêque de Cahors.

« Je vous envoie une nouvelle qui vous sera fort agréable, c'est la condamnation des jansénistes, de qui les cinq propositions ont été déclarées hérétiques dès le 9^e juin. La bulle... arriva en cette ville la fête de saint Pierre ; et ayant été présentée au roi et à la reine par Mgr le nonce, Leurs Majestés l'ont fort bien reçue, et Mgr le cardinal a promis de tenir la main à l'exécution. Tout Paris en a tressailli de joie, au moins ceux du bon parti, et les autres témoignent de s'y vouloir soumettre. M. Singlin qui en est le patriarche avec M. Arnauld, a dit qu'il fallait obéir au Saint-Siège ; et M. du

(26) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. IV, 1921, p. 521-522.

(27) Id., *Ibid.*, p. 522-523.

Hamel... est dans cette disposition et s'est offert de publier lui-même la bulle en son église. Plusieurs des principaux d'entre eux, comme Monsieur et Madame de Liancourt, disent qu'ils ne sont plus ce qu'ils étaient. Bref, on espère que tous acquiesceront (28). »

L'évêque de Cahors s'associa à la joie de son saint ami mais leurs espoirs furent bientôt déçus, la bataille de l'*Augustinus* ne tarda pas à reprendre et le jansénisme à empoisonner les affaires religieuses du XVII^e et du XVIII^e siècles.

Saint Vincent n'avait pas failli à son rôle d'aumônier conseil des évêques de France. Le zèle qu'il déploya auprès d'eux en cette circonstance confirma son action réformatrice auprès d'eux. Après avoir tant travaillé à l'épuration de l'épiscopat, il devait encore le soutenir dans le péril doctrinal où ils se trouvaient jetés. Cette partie de son œuvre écrite méritait d'être mise en relief ; ses nombreuses lettres adressées aux évêques constituent un sérieux appoint dans la pastorale de la renaissance catholique en France au XVII^e siècle.

Enghien.

Paul BROUTIN, S. I.

(28) S. Vincent de Paul, *Correspondance*, t. IV, 1921, p. 620-621.